Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502479-20251211-2025_050-DE

Département D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de SAINT-MALO
Commune de Roz sur Couesnon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 11 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 08/12/2025.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. FORTIN Jean-Paul, Mme HENRI Marie-Jeanne, M. EVEN Yannick, Mme KIEPURA Sophie, Mme LESTIENNE Lucy, M. GUENE Henri, Mme MAÇON Claudie, Mme PONTAIS Sandrine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VAÉVIEN Michel à Mme HENRI Marie-Jeanne, M. PIAT Felix à Mme MAÇON Claudie

Absent(s) : Mme EUGIE Marie-Françoise, M. BODIN Fabien

A été nommé(e) secrétaire : Mme KIEPURA Sophie

2025/050 – AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SCEA DES LYS

Le Préfet demande au Conseil Municipal qu'il émette un avis sur la demande d'enregistrement tel que prévu à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement. Il a été transmis, en même temps que la convocation à l'assemblée de ce jour, un résumé de la demande de la SCEA DES LYS.

VU le code de l'environnement et notamment les articles L512-7 et suivants et R512-46-1 et suivants ;
VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2012 définissant les modalités d'affichage sur le site concerné par une demande d'enregistrement au titre du livre V titre ler du code de l'environnement ;
VU l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2013 autorisant la SCEA DES LYS à exploiter un élevage de porc pour 2 889 animaux équivalents ;
VU le récépissé de déclaration en date du 21 décembre 2017 pour 150 vaches laitières ;
VU la demande d'enregistrement présentée par la SCEA DES LYS dont le siège social est situé Les Basses Noes 50170 PONTORSON pour l'extension d'un élevage laitier et d'un élevage porcin à ladite adresse et au lieu-dit Le Moulinet - Rue du

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502479-20251211-2025_050-DE

Chesnot 50170 AUCEY-LA-PLAINE et mise à jour du plan d'épandage commun aux deux élevages ;
VU le dossier déposé à l'appui de cette demande ;
VU l'avis du 30 septembre 2025 de l'inspecteur de l'environnement en charge des installations classées déclarant le dossier complet et régulier dès réception du nombre de dossiers suffisants ;
VU le dépôt le 14 octobre 2025 du dossier en nombre d'exemplaires suffisants pour être soumis à la consultation réglementaire,

CONSIDERANT que le dossier de la demande d'extension de l'élevage de vaches laitières et de l'élevage porcin est à jour
CONSIDERANT qu'un avis au public est affiché,
CONSIDERANT que les conseils municipaux doivent donner leur avis sur la demande d'enregistrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACTE l'affichage du 1er novembre au 15 décembre 2025,

DONNE un avis favorable à la demande d'enregistrement de la SCEA DES LYS

CHARGE Monsieur Le Maire de notifier à la préfecture l'avis d'enregistrement

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture de Rennes
Le :
Et Publication ou notification du :

Le Maire
Christophe FAMBON

MAIRIE DE POZ-SUR-COUESNON ILLE ET VILAINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux